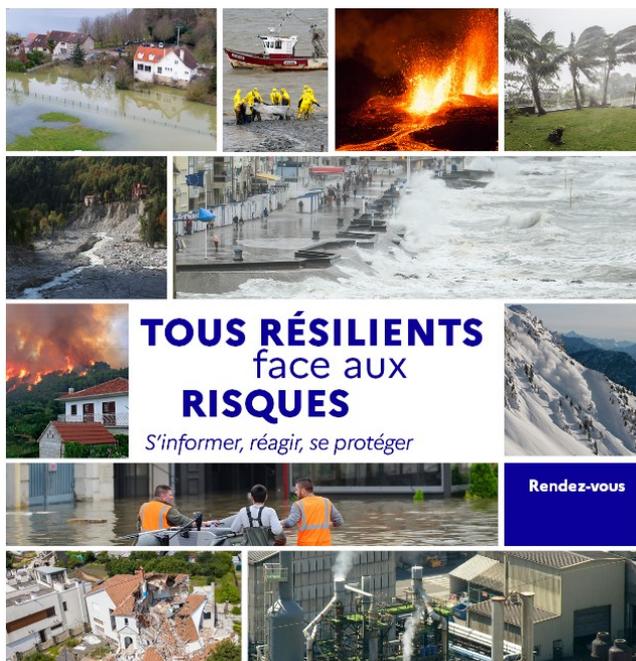




**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séminaire PCS /PICS



25 septembre 2023

Mot d'accueil

Madame Nathalie GIMONET,
Directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet

Colonel Jean Charles GILCART
Directeur Départemental Adjoint du SDIS

Pourquoi un séminaire ?

Evolution suivant 3 composantes :



Réglementaire



Humaine



Conjoncturelle

Programme des interventions

- **Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot**
- **RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin**
- **Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc**
- **Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard**
- **Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez**
- **La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury**
- **Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou**
- **Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy**
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**

Programme des interventions

- **Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot**
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**

Etat des lieux dans le Maine et Loire

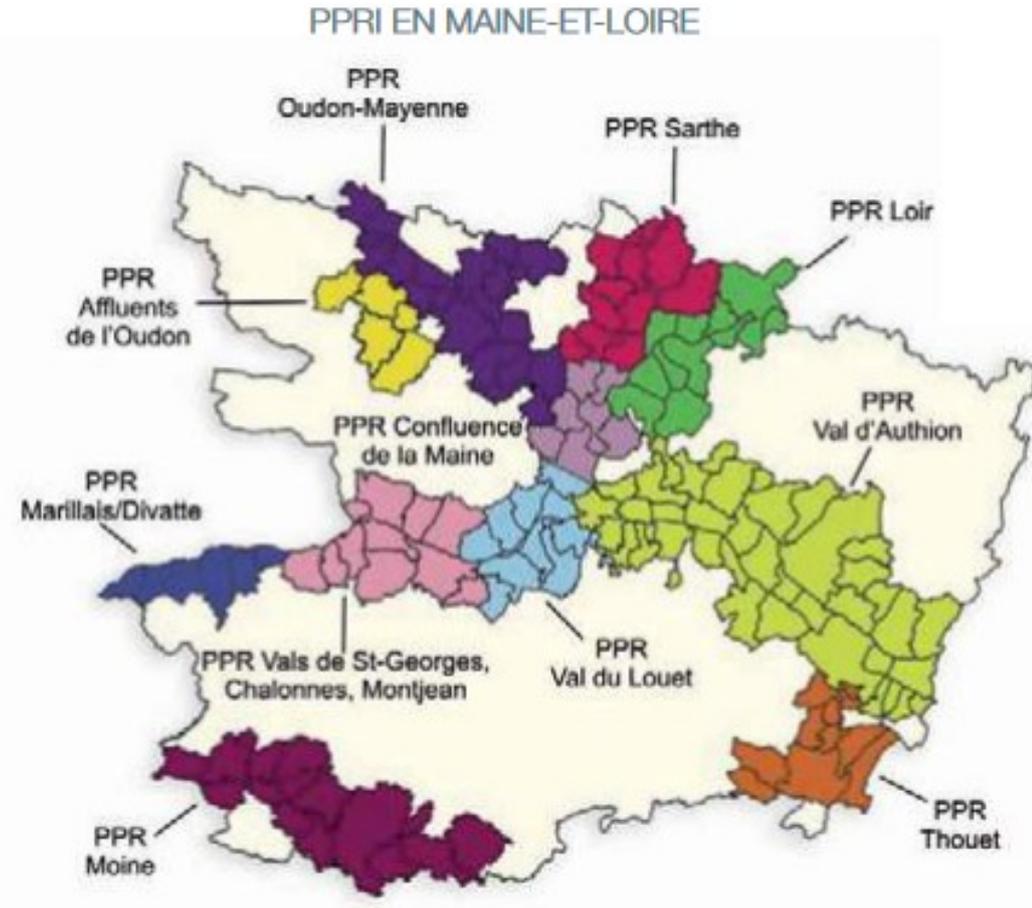
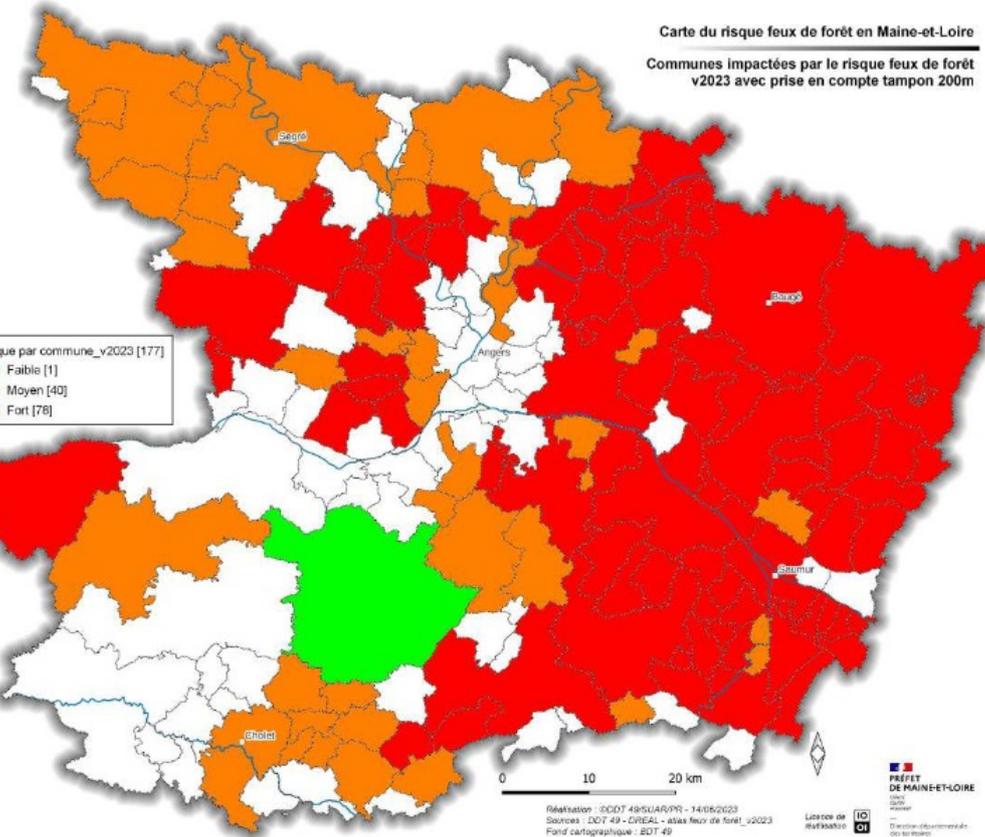
Une évolution du territoire :

177 communes dont 38 regroupements appelés « communes nouvelles »



Arrondissement	EPCI	Nb communes par EPCI	Nb communes arrondissement
6ANGERS	Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe	17	66
	Communauté urbaine Angers Loire Métropole	30	
	Communauté de communes Loire Layon Aubance	19	
CHOLET	Communauté d'agglomération du Choletais	26	32
	Communauté d'agglomération Mauges Communauté	6	
SAUMUR	Communauté de communes Baugeois Vallée	7	52
	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	45	
SEGRE	Communauté de communes Anjou Bleu Communauté	11	27
	Communauté de communes Vallées du Haut Anjou	16	

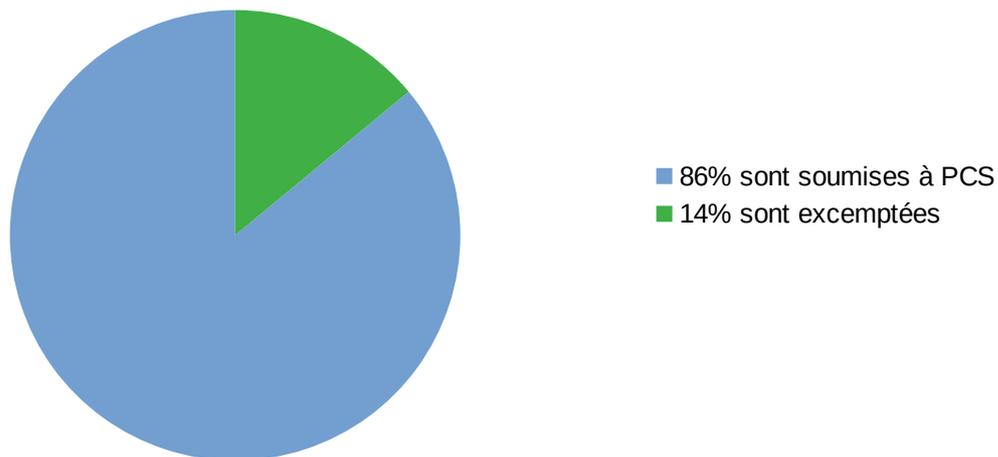
Etat des lieux dans le Maine et Loire



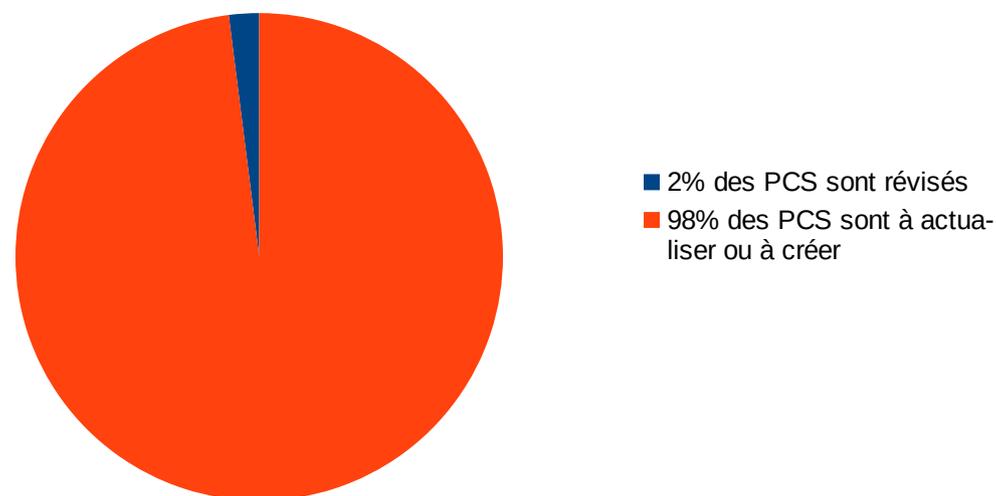
Etat des lieux dans le Maine et Loire

Un travail de révision à engager :

Communes soumises à un PCS



Etat des lieux des PCS



Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- **RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin**
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**

Présentation du PCS de Baugé au travers du RETEX du feu de Clefs



INFORMATIONS GENERALES

Objectif

Coordonner les actions pour la sauvegarde des populations
(alerte, évacuation, hébergement...)

ORGANISATION COMMUNALE

DOS : Directeur des Opérations de Secours : **Le Maire**

COS : Commandant des Opérations de Secours : Service de l'état

RAC : Responsables des Actions Communales : **DGS**

CCM : Cellule de Crise Municipale

PCC : Poste de Commandement de la Cellule de crise

CARe: Centre d'Accueil et de Regroupement



ANALYSE DES RISQUES

ALÉAS NATURELS

Risques sismiques (faible)
Risque inondation (saturation)
Risque mouvement de terrain (cavités)
Risque feux de forêt (ha boisés)
Risque Retrait gonflement des sols argileux

ALÉAS CLIMATIQUES

Risque tempête
Risque Orages violents
Risque Grand froid
Risque Canicule

ALÉAS SANITAIRES

Risques épidémie
Risque pandémie

Risques attentat, intrusion
Risque émeute

ALÉAS TECHNOLOGIQUES

Risque transport de marchandises (axes routiers)
Risque RADON (faible)
Risque GRT GAZ
Risque Aéroport
Risque industriel
Risque Nucléaire

Cf recensement des risques par commune déléguée



ACTIVATION DU PCS



Élu d'astreinte

Chalopin P
Cullerier JF
Jocher D
Sibille S

La situation peut-elle
entraîner des risques pour
la population ?

OUI

Activation
PCS

NON

FIN

Personnes mobilisables

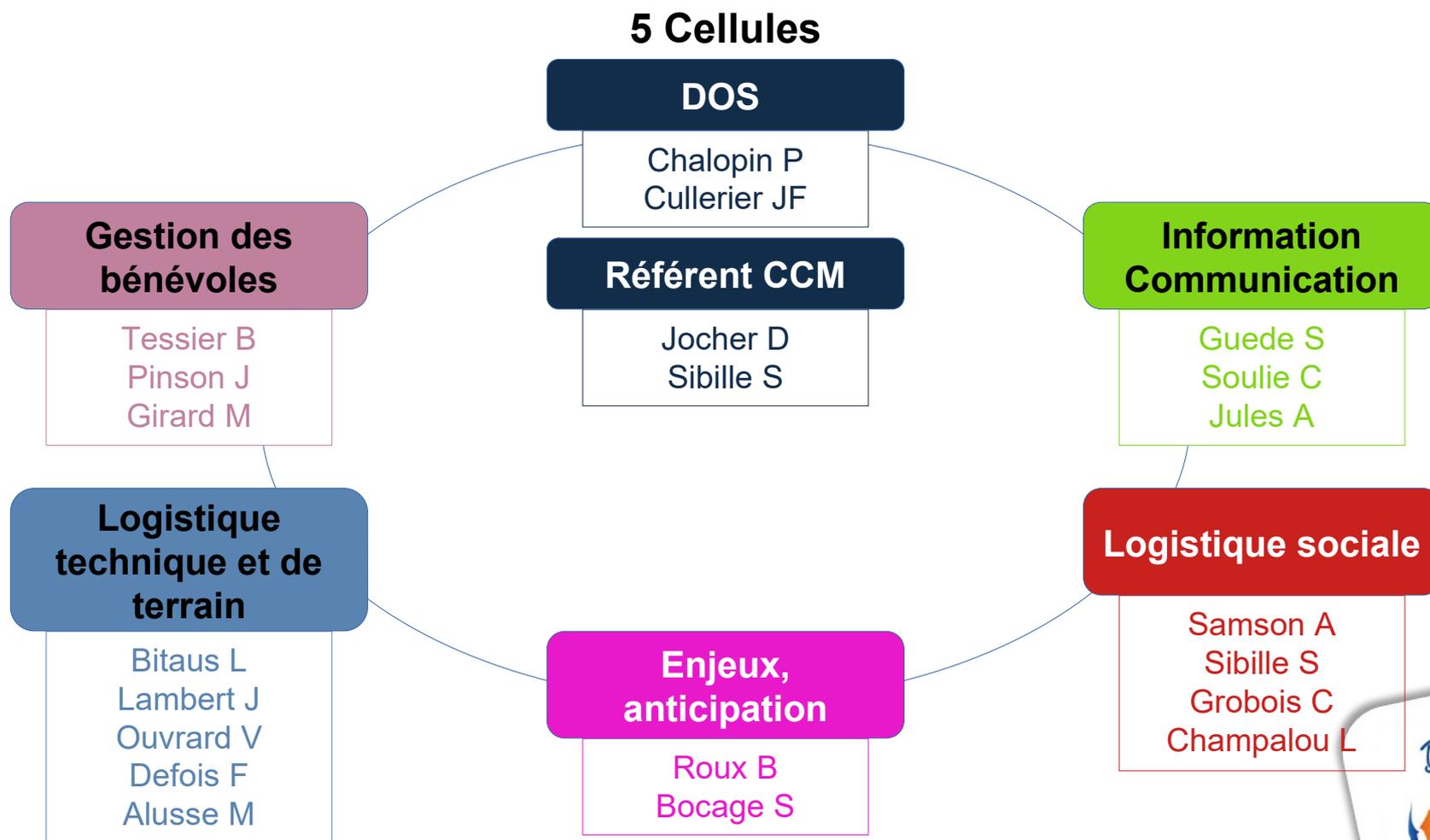
Conseillers municipaux et communaux
Agents municipaux
Réserve Communale de Sécurité Civile
Bénévoles



MISE EN PLACE DE LA CCM

Objectif CCM

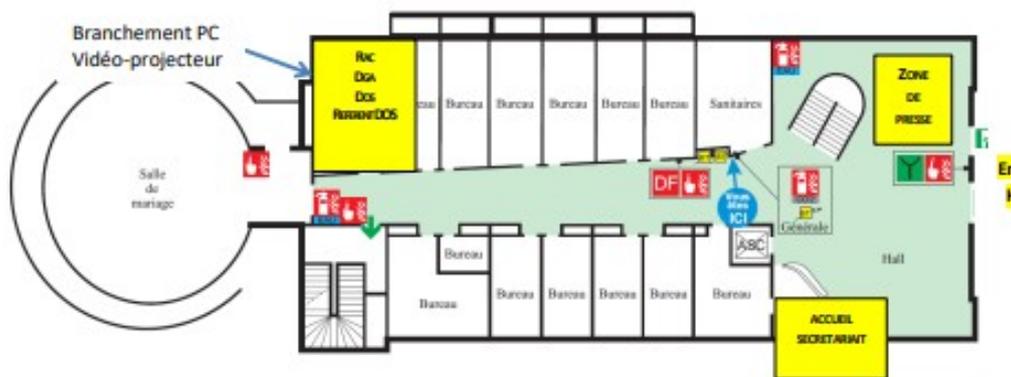
Coordination et d'animation du PCS, pilotée par le référent de la CCM, désigné par le Maire



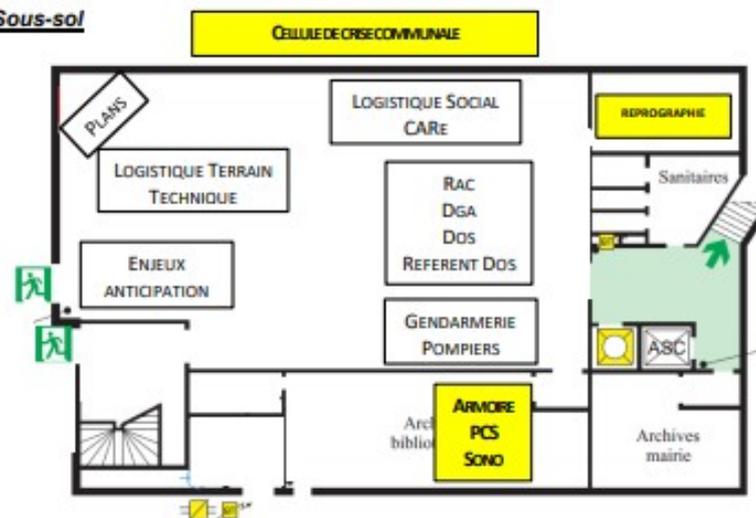
MISE EN PLACE DU PCC

Hôtel de ville de Baugé

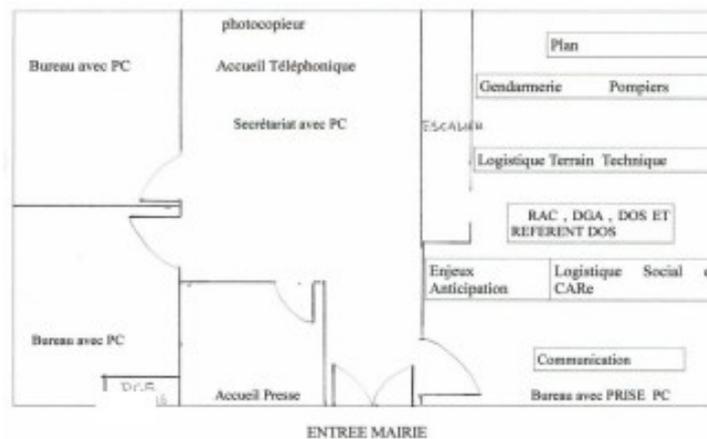
Plan mairie – Rez de chaussée



Plan mairie – Sous-sol



Mairie de Clefs



Organisation

Enjeux et anticipation

ROUX B
BOCAGE S

RAC
ROUX B
BOCAGE S F2

Secrétariat
HURSTEL L
COLAS S F3

Fiche d'information d'activation ou désactivation de la CCM F21

Tableau de main courante F31

Communication et Economie

GUEDE S
SOULIE C
CULLERIER JF
BOCAGE S

Chargé des relations publiques F4

GUEDE S
SOULIE C
JULES A

Suivi des entreprises F7

CULLERIER JF
ROUSTEAU JM
OUVRARD V
ROVILLE M
FRESNEAU J

Logistique technique et de terrain

BITAUD L
GIRARD M
LAMBERT J
OUVRARD V
DEFOIS F
ALUSSE M

Responsable des lieux publics et ERP F5

BOYEAU J
GIRARD M
MORIN S
ROISNE S

Responsable logistique, terrain et référent agriculteurs F6

BITAUD L
LAMBERT J
GIRARD M
OUVRARD V, ROUSTEAU JM
ALUSSE M
DEFOIS F
LEGOFF C

Suivi des moyens humains et matériels engagés F61

Organisation de la procédure de gestion des évacués F8

SIBILLE S
SAMSON A
CHAMPALOU L
GROBOIS C

Organisation de la procédure d'hébergement et restauration F9

SIBILLE S
SAMSON A
GROBOIS C
JOLLIET I, MESME C

Centre d'accueil et de regroupement F91

Suivi de l'accueil des sinistrés F92

Accueil logistique F93

Logistique sociale

SAMSON A
SIBILLE S

Chapelle ardente F94

BOYEAU J
HURSTEL L
Croix Rouge

Suivi des familles F95

Assistance psychologique F96

BALLAIS L
HURSTEL L
Croix Rouge

Gestion des bénévoles et suivi du matériel prêtés

TESSIER B
PINSON J
GIRARD M
GAUBERT G

Suivi de gestion des bénévoles F11bis

Suivi de gestion du matériel prêté F11bis

PCC

Hôtel de ville de Baugé
Mairie de Clefs

DOS

CHALOPIN P
CULLERIER JF

Référent de la CCM

JOCHER D
SIBILLE S

Police municipale

RCSC

Par commune déléguée

Circuit d'alerte
CARE
Recensement des points d'eau



RQ: Badges et chasubles au couleur de la cellule

DIFFUSION DE L'ALERTE

L'alerte générale est donnée par

Sirène des pompiers

Cloches des églises

Réseaux sociaux

Porte à porte par les élus

Véhicules sono

Radio locale (RPSFM, RCF)

Applications mobiles

FR-ALERTE

MAIRIE DELEGUEE

Actions d'information et de suivi auprès de la population

Le maire délégué informe le conseil communal qui peut être amené à

- Transmettre l'alerte
- Protéger la population et les biens
- Identifier les personnes à mobilité réduite
- Faciliter, accompagner les évacuations

PCS par Commune déléguée ressources de proximité en cas de risque ciblé
Circuit d'alerte, CARE, Points d'eau, ...



Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- **Évolutions réglementaires - loi Matras** – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions** – SIDPC, M. Humblot



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**R
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde (PCS et PICS)



« La sécurité civile est l'affaire de tous »

Les origines des PCS et des PICS

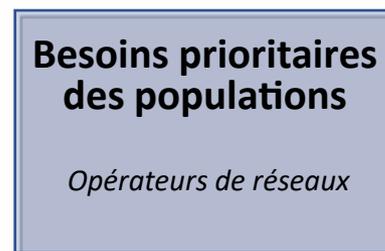
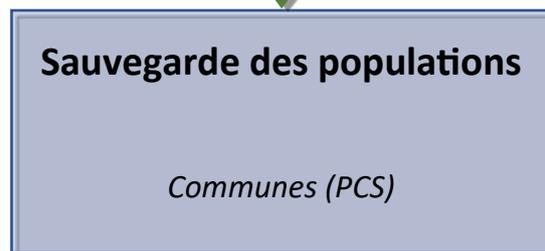
Années 1990 : 1ers « plans de secours communaux »



Loi de modernisation de la sécurité civile du **13 août 2004**



Création des PCS et des PICS



→ Articulation avec le plan ORSEC

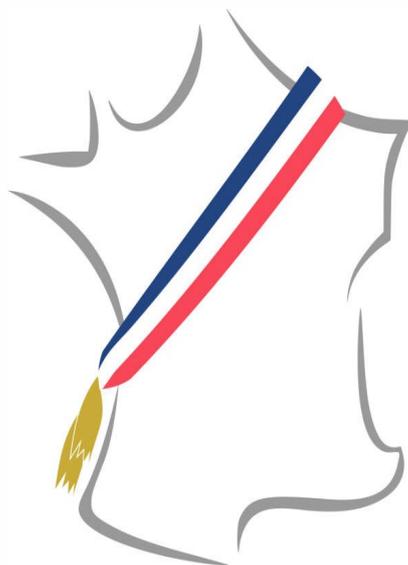




MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



La nouvelle règlementation



Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (LOI MATRAS) : articles L. 731-3 (PCS) et L. 731-4 (PICS) du code la sécurité intérieure

Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure articles R. 731-1 à R. 731-8 du code de la sécurité intérieure





Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui ne change pas

Le PCS est toujours adapté aux moyens de la commune



Objectif ?

Se préparer en amont d'un événement (organisation, outils, entraînements) pour répondre aux besoins des populations en cas de crise



Pourquoi ?

Faire face à une situation d'urgence sur la commune pouvant notamment porter atteinte aux populations (accident de transport, inondations, tempête, accident industriel...)



Dans quel but ?

Organiser, structurer, préparer les actions à mettre en œuvre
Assurer la sauvegarde et le soutien aux populations



Comment ?

En ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes inhabituels
Le maire est responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre





Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui change

Quelles communes sont soumises à l'obligation de réaliser un PCS ?

AVANT Loi du 13 août 2004 	AUJOURD'HUI Loi du 25 novembre 2021 
<p>PPI approuvés</p> <p>PPRN prévisibles approuvés</p>	<p><i>PPI approuvés</i></p> <p><i>PPRN ou miniers prévisibles prescrits ou approuvés</i></p> <p>Territoires à risque important d'inondation</p> <p>Territoires reconnus par voie réglementaire exposés à risque volcanique ou cyclonique</p> <p>Zones de sismicité (de niveaux 3 à 5)</p> <p>Forêts classées ou réputées particulièrement exposées au risque d'incendie</p>





Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui change

- Les sources de connaissance des risques sont précisées
- Le recensement des personnes vulnérables intégré au PCS
- Notion de dispositions générales et de dispositions spécifiques
- Notion de poste de commandement communal en lien avec le PICS
- Obligation d'information à chaque renouvellement du Conseil municipal
- Modalités d'articulation avec le PICS





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)





Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Rappel du contexte

Loi du 13 août 2004



PICS = outil de substitution au PCS

- *Cadre juridique imprécis*
- *Très peu de PICS élaborés*

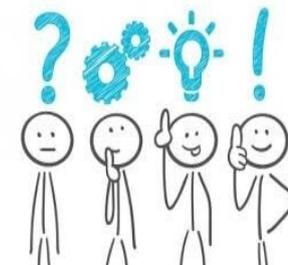


Entre 2004 et 2021



Certains EPCI ont engagé une réflexion et des modalités d'action

- *Ils pouvaient apporter leur soutien aux communes dans le cadre des PCS*
- *Ils intervenaient également dans le contexte d'une extension de leurs compétences*





Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Aujourd'hui **Loi du 15 novembre 2021**

Définition des PICS

- Les PCS sont **maintenus** et le cadre des PICS est **précisé**
- Les intercommunalités soutiennent les communes dans leur démarche de préparation
- Les PICS préparent la réponse aux situations de crise et organisent, au minimum :
 - ✓ *La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes*
 - ✓ *La mutualisation des capacités communales*
 - ✓ *La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires*

A RETENIR

PICS obligatoire lorsqu'une commune membre à l'obligation de réaliser un PCS.

Le PICS ne se substitue plus aux PCS !

Le PICS est un outil de coordination et d'accompagnement à la gestion de crise

Le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire en cas de crise sur le territoire de sa commune, même en cas d'appui de l'EPCI





Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Contenu

Mise en commun de l'analyse des risques de ses communes membres

Modalités d'appui à toutes ses communes (avec ou sans PCS)

Inventaire des moyens mutualisés des communes et moyens propres de l'EPCI

Recensement des ressources et outils intercommunaux à disposition des communes

Modalités relatives à la réserve intercommunale et à l'emploi de bénévoles

Planification de la continuité d'activité et rétablissement des compétences ou intérêts communautaires

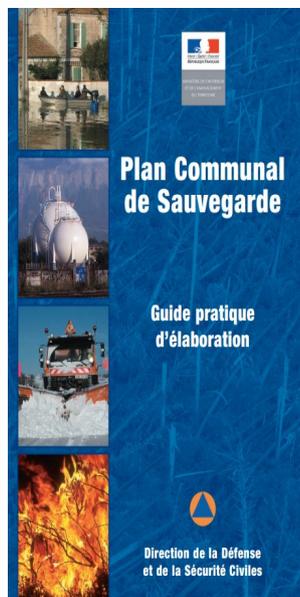
Le président de l'intercommunalité assure un soutien dans la gestion de la crise auprès de ses communes membres



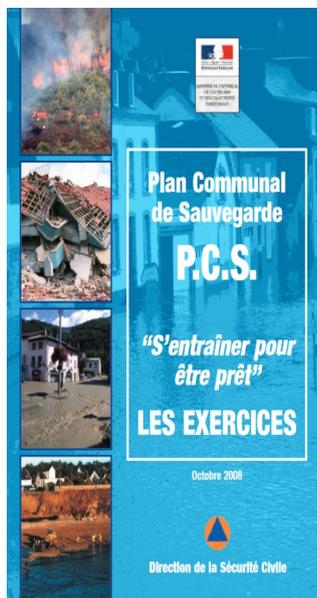
Le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Suivi, exercices, mise à jour

*Exercice de mise
en œuvre et
autoévaluation*



Mise à jour



**Exercice
obligatoire tous
les 5 ans minimum**



Le PCS ne doit pas rester figé dans le temps !

- La commune se l'approprie
- La commune maintient son caractère opérationnel en le testant, en le mettant à jour et en le révisant

La mise en place d'une organisation de gestion d'un événement de sécurité civile doit s'intégrer dans une démarche globale de gestion des risques ayant comme objectif le développement d'une culture de sécurité.





**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

© DGSCGC/Communication 2020

Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- **Connaissance du risque et documents structurants** – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions** – SIDPC, M. Humblot

L'information préventive sur les risques

+++ une étape essentielle de la prévention des risques +++

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » **art R125-2 du code de l'environnement**

**2 documents
élaborés par l'ÉTAT
utiles pour réaliser
son PCS / DICRIM**

le D.D.R.M. (*Dossier Départemental des Risques Majeurs*)

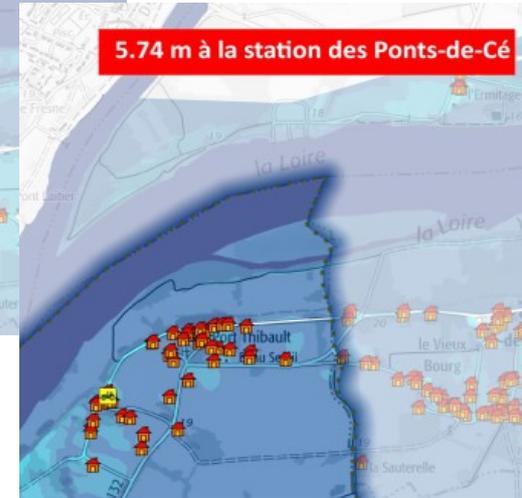
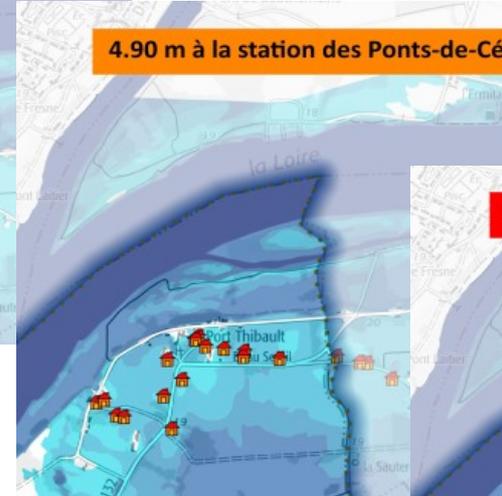
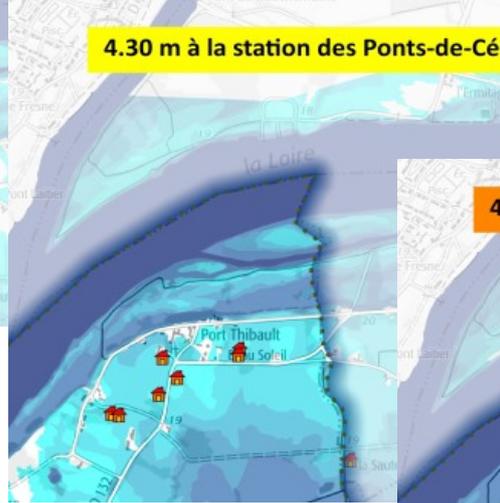
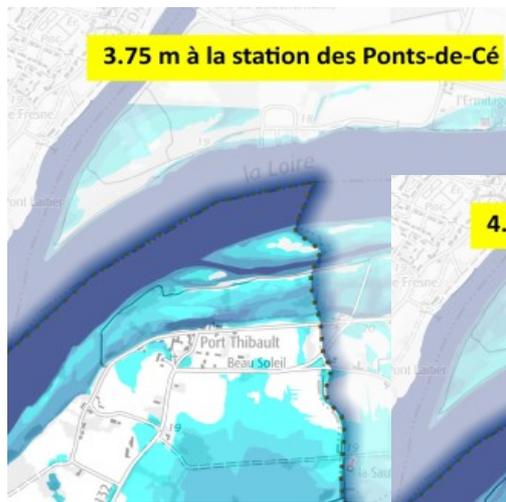
Mis à jour en 2023, disponible en ligne sur le site des services de l'État : [ici](#)

le T.I.M (*dossier Transmission Information au Maire*)

Transmis à toutes les communes, en 2021 et disponible en ligne sur le site des services de l'État : [ici](#)

D'autres outils spécifiques au risque inondation

Les cartes ZIP (zones inondées potentielles) avec enjeux :
diffusées en 2020-2022 sauf



Crue type 95	Crues historiques	Morannes sur Sarthe-Daumeray	Les Hauts d'Anjou	Juvardéil	Cheffes	Briollay	Ecouffiant	Cantenay-Epinard
6.40	Janv 1995					1 école élément. isolée 1 mairie isolée	1 STEP	
6.30	Janv 2000					1 école élément. St Joseph / C. Fasilleau 1 ICPE TEM	1 STEP	
6.30	Janv 2004							1 STEP
6.22	5.63 m							
6.30		1 Mairie (Brisсарthe)	1 STEP					
5.80		1 Etbl personnes âgées isolé Ehpad Les Bords de Sarthe			1 Mairie			
5.80			1 STEP					
5.25								
4.70					1 STEP			
4.70								
3.95		1 Camping Morédéna						
3.95			2 Campings Le Port / La Saulaie		1 Camping L'Eduse			

Ce graphique identifie les principaux enjeux recensés en fonction des informations disponibles. Il n'est pas exhaustif, les valeurs mentionnées sont indicatives. Les communes n'apparaissant pas ci-contre ne comportent pas d'enjeux spécifiques.

Les cartes synoptiques par cours d'eau surveillé
(non finalisé sur l'ensemble du département, courant 2024)



Contact : ddt-suar-pr@maine-et-loire.gouv.fr

Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- **Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez**
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
RECONNU EPAGE

Connaissance du risque

Le DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

Séminaire PCS-PICS du 25 septembre 2023

Elodie GUTIERREZ, Animatrice du PAPI des BVA
elodie.gutierrez@smbvar.fr / 02.41.05.45.06

Ce que dit la législation

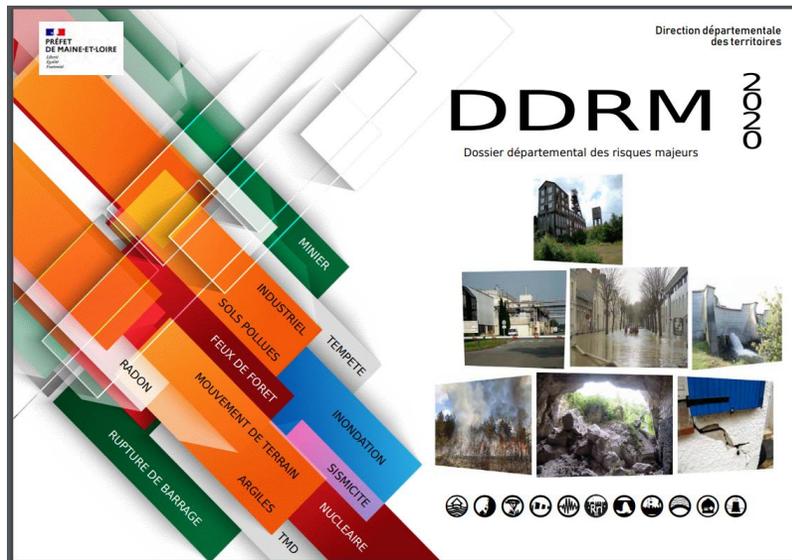


R 125-2 Code de l'Environnement / Loi 87-565 du 22 juillet 1987

« Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

L'information au public sur les risques majeurs comprend :

- La description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- L'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde pour en limiter leurs effets.



Ce que dit la législation

Article R125-11 du Code de l'Environnement

Le DICRIM est un document réalisé par le maire et librement consultable en mairie.

Il indique :

- Les risques naturels et technologiques,
- Les conséquences sur les personnes et les biens,
- Les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune,
- Les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

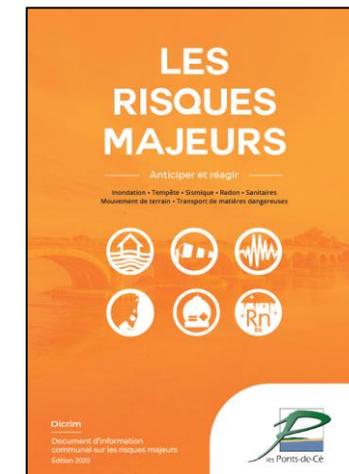
Obligations du maire ?

- De le faire connaître au public par un avis affiché à la mairie pendant 2 mois au moins.
- De le laisser consultable en mairie, sans frais.
- D'informer la population sur les risques majeurs au moins une fois tous les 2 ans.



Avec quel outil ?

La trame DICRIM d'Angers Loire Métropole



OBJECTIFS

- Harmoniser les DICRIM pour une meilleure lisibilité du document par la population ;
- Tendre vers un discours harmonisé sur la gestion des risques majeurs ;
- Accompagner les communes ne disposant pas de DICRIM et celles souhaitant le mettre à jour.

2019	2020	2021	2023
Etat des lieux	Projet pilote	Diffusion	Etat des lieux
12/29 communes d'ALM avec un DICRIM	Création d'une trame avec 5 communes du PAPI des Vals d'Authion et de la Loire	Aux 24 communes d'ALM et aux communes du SMBVAR	30/60 communes du SMBVAR avec un DICRIM dont 18 avec la trame d'ALM

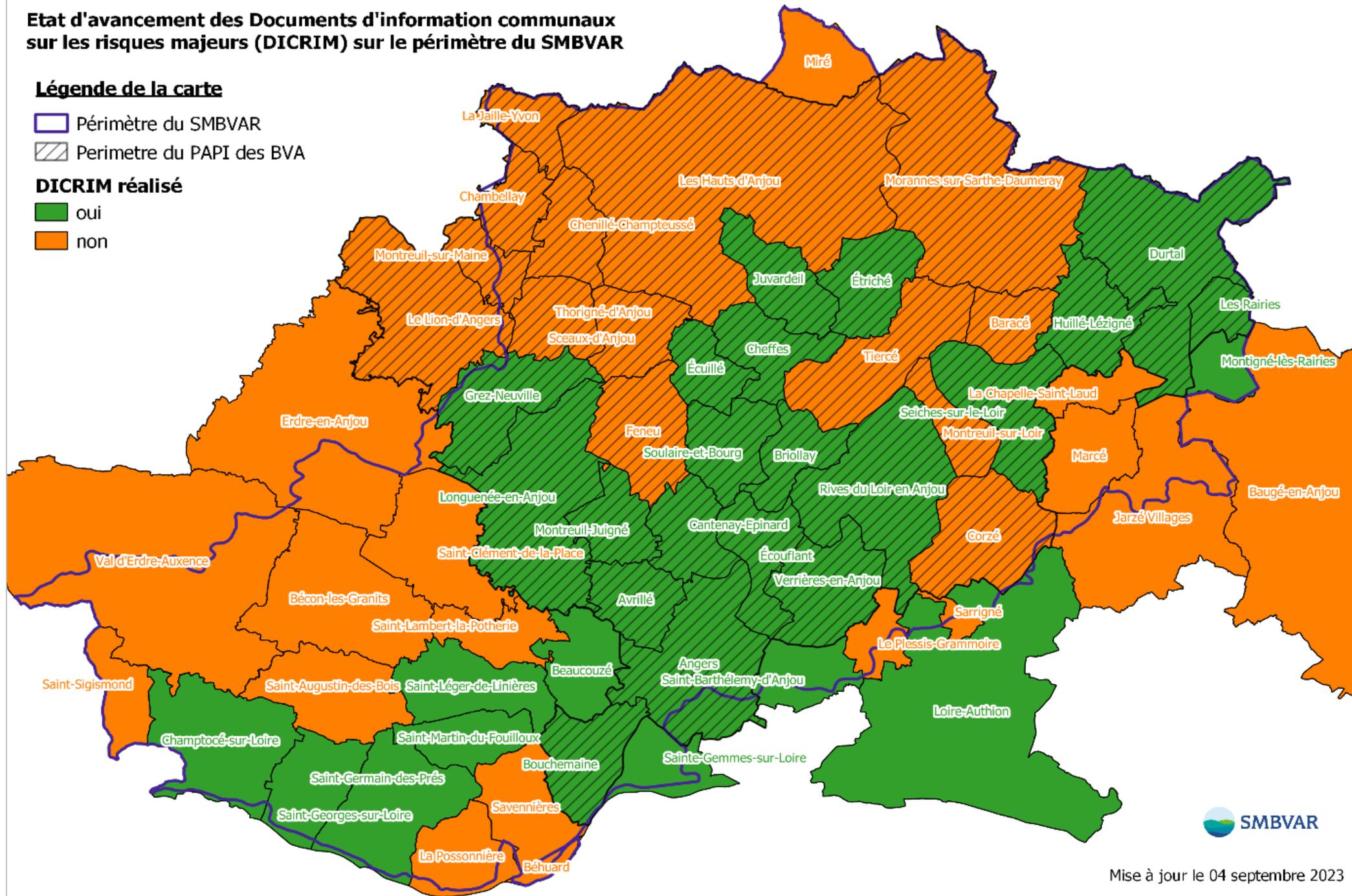
Etat d'avancement des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) sur le périmètre du SMBVAR

Légende de la carte

-  Périmètre du SMBVAR
-  Perimetre du PAPI des BVA

DICRIM réalisé

-  oui
-  non



Concrètement...

Une trame

- Format A5 fermé / A4 ouvert
- Recto-verso couleur
- Reliure deux agrafes (pique de cheval)
- Papier glacé blanc, 115g intérieur et extérieur
- Nombre de pages multiple de 4 (≈ 28 pages)



Concrètement...

Des risques majeurs

- 8 Risques naturels
- 3 Risques miniers et/ou technologiques



INONDATION



FEU DE FORÊT



CANICULE



SANITAIRES



TEMPÊTE



SISMIQUE



RADON



MOUVEMENT
DE TERRAIN



MINIER



INDUSTRIEL

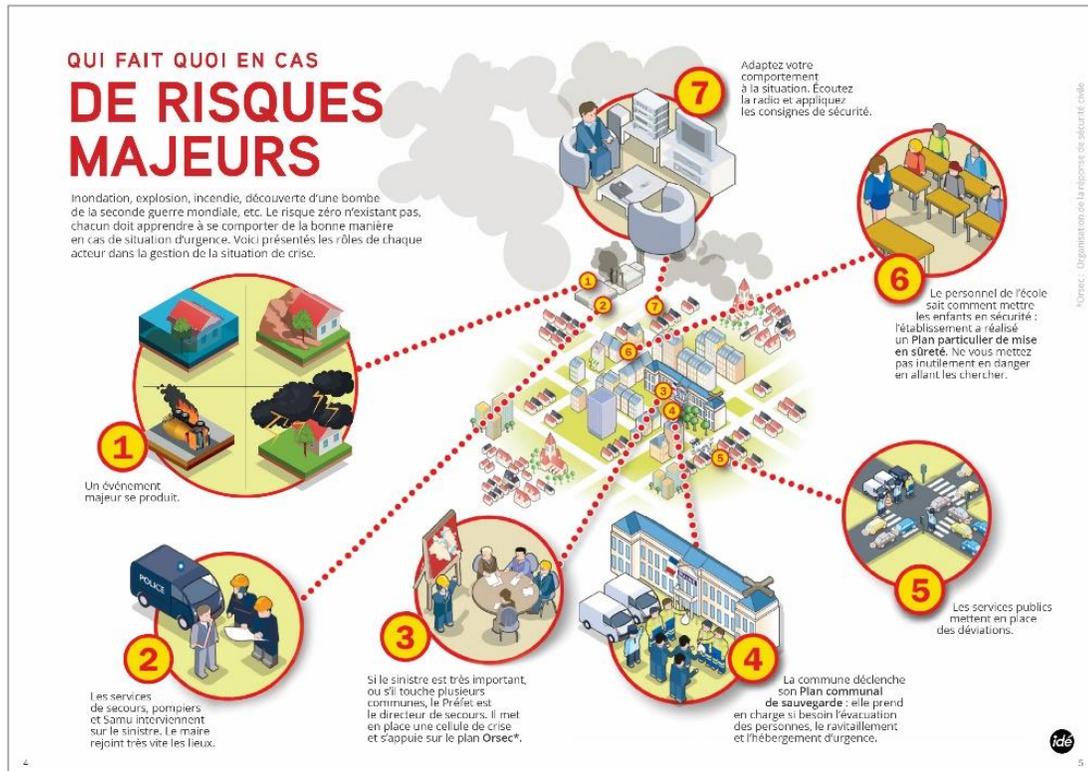


TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES

Concrètement...

Du contenu « fixe »

- Le schéma sur les risques majeurs
- Les chapitres risques : la définition des risques, les mesures préventives et les consignes de sécurité



LE RISQUE TEMPÊTE

Des vents parfois violents apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. On parle alors de tempête lorsque les vents ont une vitesse supérieure à 89 km/h.

LES MESURES PRÉVENTIVES

www.meteofrance.com

- Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la vigilance météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance.
- Dans la mesure où il en a connaissance, **chaque citoyen doit signaler** à la mairie les immeubles présentant des risques de chute de matériaux susceptibles de présenter un danger pour la sécurité publique. **La ville engage alors les procédures** pour mettre fin à ces situations de péril.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, bâtiments ou arbres
- Se renseigner sur les prévisions météo
- Pour les responsables des chantiers de construction : mettre les grues en girouette et rassembler le personnel à l'abri

PENDANT

- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- limiter ses déplacements et se renseigner avant de partir
- Ne pas intervenir sur les toitures

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques qui tombent à terre
- Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber

LES RISQUES

Une tempête est un phénomène ciblé qui a localement des effets dévastateurs, en raison de la violence des vents.

Les tempêtes s'accompagnent souvent de pluies importantes pouvant entraîner :

- inondations,
- glissements de terrain,
- coulées boueuses.

18

Concrètement...

Du contenu « fixe »

- Le dossier sur le kit d'évacuation ; sur la démarche d'assurance si l'habitation est endommagée
- La 4^{ème} de couverture (numéros d'urgence ; crédits ; les logos des co-financeurs)

CONSTITUER UN KIT D'ÉVACUATION

En cas d'évacuation, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-contre un kit type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

Vous pouvez aussi compléter le **Plan familial de mise en sûreté (PFMS)** qui aide à traverser cette période sans panique. Site du Ministère de l'Intérieur « *Je me protège en famille* ».

TUTOS RISQUES EN LIGNE
Pour comprendre les risques majeurs en famille, visionnez les tutos sur :
www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques



S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

- Radio à pile
- Piles de rechange
- Lampe torche à pile ou à manivelle
- Bougies, briquets ou allumettes
- Chargeurs de batteries
- Téléphone portable/appareil photo
- Carte bleue et quelques liquidités
- Stylos + Sifflets + Ouvre-boîtes
- Codeaux multifonctions
- Outils (câble, pinces, gants de travail, gros scotch, etc.)

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Passeports
- Carte Vitale
- Livret de famille
- Copie de votre contrat d'assurance
- Clés de maison et de voiture.

SE CHANGER, S'HABILLER

- Couvertures
- Vêtements chauds en fonction de la saison.

BOIRE ET MANGER

- Eau potable (1 à 2 L /pers.)
- Aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boîtes de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.)
- N'oubliez pas les animaux domestiques : pensez aux croquettes !

SE LAVER ET SE SOIGNER

- Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice)
- Papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique
- Trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales.

QUE FAIRE SI MON HABITATION EST ENDOMMAGÉE ?

En cas de fortes dégradations de mon habitation, je fais ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur et attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

Les indemnisations de catastrophes naturelles, comment ça marche ?

Lors d'une catastrophe naturelle, je ne peux être indemnisé par mon assurance que si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

1

Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès du maire afin qu'il engage une **procédure de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**. La demande est alors déposée en préfecture. Parallèlement, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

2

Une fois la publication au Journal Officiel de l'arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle, je dispose de **10 jours** pour déclarer le sinistre à l'assureur pour les dommages matériels directs et de **30 jours** pour les pertes d'exploitation.

Règlement par l'assureur : le montant et les conditions du règlement découlent des clauses de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de **trois mois** à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subis.

JE NOTE LES INFORMATIONS DE MON ASSUREUR

Nom de mon assureur	Téléphone
N° de contrat	Date de souscription

CONSEIL

Prenez en photo vos biens de valeur (meubles et bijoux) et conservez-les chez la famille ou des amis non concernés par vos risques. Ces photos vous aideront à prouver l'existence de vos biens.

OÙ S'INFORMER

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi

Rejoignez le DICRIM sur le site internet de la commune:

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

17
POLICE SECOURS

18
SAPEURS-POMPIERS

Numéros d'urgence
Préfecture du Maine et Loire 02 41 81 81 81
Urgences Eau (régions Loire-Métropole) 02 41 02 50 50
Urgence assainissement (ALM) 02 41 05 51 01
Dépannage électricité 09 72 67 50 49
GRDF-urgence sécurité gaz 08 00 47 53 53

Radio locales
RCF 88,1
Ouest FM 98,7
Alouette 99,1

Liens internet utiles
Informations sur les risques majeurs : georisques.gouv.fr - risques.gouv.fr
Ministère : sante.gouv.fr
Préfecture : maine-et-loire.gouv.fr
Aléas météorologiques : meteofrance.com
Inondations : vigisurrisques.gouv.fr
Mouvement de terrain et sismoche : https://remass.unistra.fr



Cette opération est cofinancée par l'État français, l'Europe (région) et le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Concrètement...

Du contenu « à remplir » par les communes

- La page de garde
- La 4ème de couverture (informations sur la mairie – heures d'ouverture / adresse ; logo de la commune)
- L'Édito du maire

LES RISQUES MAJEURS

Anticiper et réagir

Inondation • Feu de forêts • Tempête • Sismique • Radon • Sanitaires • Mouvement de Terrains • Transport de matières dangereuses • Minier • Industriel

Dicrim

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Edition 2021

OÙ S'INFORMER
HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi

Retrouvez le DICRIM sur le site internet de la commune:

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE
114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES	17 POLICE SECOURS
18 SAPEURS-POMPIERS	

Numéros d'urgence

Préfecture du Maine et Loire	02 41 81 81 81	Radio locales
Urgences Eau (Angers Loire Métropole)	02 41 05 50 50	RCF 88.1
Urgence assainissement (ALM)	02 41 05 51 01	Ouest FM 98.7
Dépannage électricité	09 72 67 50 49	Alouette 99.1
GRDF urgence sécurité gaz	08 00 47 33 33	

Liens internet utiles
Informations sur les risques majeurs : georisques.gouv.fr • risques.gouv.fr
Ministère : santé.gouv.fr
Préfecture : maine-et-loire.gouv.fr
Aléas météorologiques : meteofrance.com
Inondations : vigicrues.gouv.fr
Mouvement de terrain et sismicité : <https://renass.unistra.fr>

© 2021 - Tous droits réservés - Angers Loire Métropole

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

ÉDITO

Concrètement...

Du contenu « à remplir » par les communes

- L'encart coloré dans chaque chapitre risque : il correspond aux spécificités de la commune (ex. superficie et nombre de foyers impactés par le risque, dates historiques, localisation des principaux enjeux, ...)
- Le chapitre « inondation »

LE RISQUE INONDATION

LES MESURES PRÉVENTIVES

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

LES RISQUES

LES DERNIÈRES CRUES MAJEURES

Le territoire communal est exposé à trois types d'inondation :

- **L'inondation de plaine**, qui concerne les quartiers en contact direct avec la Loire (L'île du Château, Saint-Maurille et le secteur du Val du Louet).
- **L'inondation par rupture de levée**, surverse ou panne d'équipement (Pouillé, La Chesnaie, Guillebotte, Sorges et Saint-Aubin).
- **Le ruissellement urbain** pouvant survenir lors d'orages importants. Les très fortes précipitations sont susceptibles de saturer le réseau d'eaux pluviales, provoquant l'inondation de points bas.

En haut : le Pont du Louet et le chemin du Bois d'Avault en décembre 1882

En bas : le Quai Dupetit-Thouars en janvier 1904

LES CRUES LES PLUS IMPORTANTES DEPUIS 1856

mesurées à l'échelle du pont Dumnauc

70	5,70 m	23 décembre 1982
68	5,68 m	18 décembre 1910
60	5,60 m	3 février 1866
58	5,57 m	7 juin 1856
50	5,52 m	25 décembre 1952
48	5,51 m	5 janvier 1936
40	5,18 m	11 mars 1904

L'INONDABILITÉ SUR MA COMMUNE

/// Lit mineur de la Loire et du Louet

Profondeur de submersion

- Hauteur d'eau < à 1 m
- Hauteur d'eau entre 1 à 2 m
- Hauteur d'eau entre 2 à 3 m
- Hauteur d'eau > à 3 m

- Repères de crues
- Totem de crues

VIVRE DERRIÈRE LES LEVÉES

Les levées de la Loire sont des ouvrages très anciens dont les premières mentions remontent au VIII^e siècle. Elles ont été initialement construites pour l'assèchement des marais, puis ont permis le développement de l'agriculture au courant du XIX^e siècle. Certaines ont pris à ce jour le statut de digue de protection contre les inondations.

Un **digue** est un ouvrage en béton, en terre ou en enrochement, ou une simple levée de terre destinée à canaliser un cours d'eau et protéger la population contre les inondations.

Un **système d'endiguement** peut être composé d'une ou de plusieurs digues et classé par catégorie : A, B ou C (Décret Dignes 2015).

Il faut distinguer :

- Le **niveau de protection** correspond au niveau jusqu'auquel il n'y a pas d'entrée d'eau dans la zone protégée. C'est le niveau au-delà duquel le gestionnaire ne peut garantir de la tenue de ses ouvrages.
- Le **niveau de sûreté** se définit comme le niveau d'eau au-dessus duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable (liée à la résistance de l'ouvrage).

La «Loire moyenne» compte environ 500 km de digues se répartissant en plus de 40 systèmes endigués couramment appelés « vals ».

Il existe 3 grands types de rupture de digue :

- par surverse (quand un flot continu passe par-dessus l'ouvrage),
- par érosion externe et affouillement (brèche),
- par érosion interne avec creusement de galeries à travers la digue.

Aléa inondation

Val protégé par une digue

Enjeux

Digue

RISQUE

Surverse ou brèche dans la digue

Inondation du Val

Rupture de la levée de Belle Poule, le 7 juin 1856

Crédit image : Graphies MEDO OPPR

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

La Loire monte ! La commune se mobilise pour alerter la population : par des panneaux et écrans d'information dans les quartiers, sur le site internet de la Ville, sur l'application des Ponts-de-Cé sur smartphone et par les médias locaux (journaux, radio et réseaux sociaux).

De plus, des alertes individuelles sont réalisées suivant la cote de crue et le type d'aléa (inondation de plaine ou inondation par rupture de levée). Un message est déposé dans chaque boîte aux lettres.

Cotes de crues de référence pour les niveaux d'alerte :

- Phase 1, 3,50 m
- Phase 2, 4,80 m
- Phase 3, 5,30 m

La préfecture ordonne l'évacuation préventive, avant une rupture ou une surverse. Vous serez informés par le déclenchement de la sirène d'alerte du Système d'alerte et d'informations aux populations (SAIP). Cette sirène permet d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS D'ÉVACUATION ?

La commune dispose d'un Plan communal de sauvegarde (PCS). Elle est responsable de l'alerte de la population. La commune peut aussi mettre en place un dispositif de soutien des populations, par le biais notamment d'un hébergement temporaire et d'un ravitaillement en eau et nourriture lorsqu'il n'y a plus de solution alternative.

- JE MÉLOIGNE DE LA SOURCE DU DANGER.
- Évacuer en bravant le danger n'est donc pas la solution à adopter. (ex. traverser un cours d'eau en crue alors qu'un pont haut existe dans mon logement)
- JE PRÉVOIS ET JE TESTE LES ITINÉRAIRES POUR ME RENDRE DANS LES DIFFÉRENTS POINTS DE RASSEMBLEMENT.

LIeux d'évacuation

Le Centre de regroupement et d'accueil (CARE) prévu par la commune en cas d'inondation est :

- le complexe sportif Athlétis, au 50 Avenue de l'Europe.

ACTIONS à réaliser avant de quitter son domicile

- je respecte les consignes générales de sécurité
- je récupère mon kit d'évacuation
- je rejoins le lieu de regroupement

LES ANIMAUX, J'EN FAIS QUOI ? Les animaux de compagnie ne sont pas toujours autorisés sur les lieux d'accueil.

- Si je dois évacuer sans eux, je mets les animaux à l'abri, sur les hauteurs.
- Si je prends les emmener avec moi, je pense à prendre les carnets de santé à jour (les animaux doivent être pués ou tatoués).



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
RECONNU EPAGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Mme Elodie GUTIERREZ

Chargée de mission « Prévention des inondations » / Animatrice PAPI
au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

elodie.gutierrez@smbvar.fr
(02.41.05.45.06 / 06.14.10.81.03)

Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- **La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury**
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**



Séminaire PCS-PICS du 25 septembre 2023

Les risques majeurs et la résilience de notre territoire

-

Présentation du rôle et des missions de la réserve communale de sécurité civile de la Ville d'Angers

Pôle Transition Ecologique – service environnement et prévention des risques
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél :02 41 05 44 28
www.angers.fr • environnement@ville.angers.fr

angers.fr



SOMMAIRE

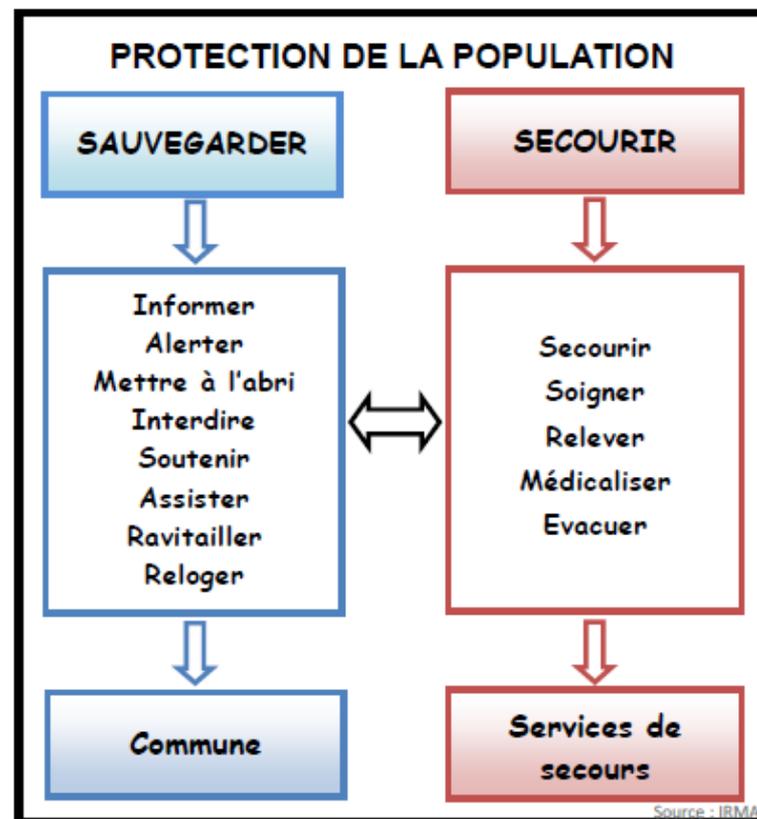
- 1 - Qu'est ce qu'une réserve communale de sécurité civile ?
- 2 - Quelle réglementation ?
- 3 - Pourquoi créer une réserve communale sur Angers ?
- 4 - Quand et comment a t-elle été créée sur Angers ?
- 5 - Quelles sont les conditions pour que la réserve soit opérationnelle ?
- 6 - Exemples de mobilisation



1 - Qu'est ce qu'une réserve communale de sécurité civile ?

Une réserve communale de sécurité civile est une structure composée de **citoyens volontaires et bénévoles** susceptibles d'être mobilisés en cas de crise pour accompagner les services municipaux dans les missions d'accueil et de soutien de la population sinistrée.

La réserve communale est également **un outil de mobilisation citoyenne et d'acculturation de la population** sur les enjeux liés aux risques majeurs.



2 – Quelle réglementation ?

Le code de la sécurité intérieure

La création et l'organisation des réserves communales de sécurité civiles sont détaillées dans les articles L724-1 et suivants du Code de la Sécurité intérieure.



3 - Pourquoi créer une réserve communale sur Angers ?

1- Pour renforcer les capacités locales de gestion de crise

- Mettre à disposition du Maire des moyens humains supplémentaires en cas de crise,
- Organiser en amont la mobilisation des bonnes volontés,
- Permettre aux services de secours de se concentrer sur leurs missions premières,
- Mobiliser des compétences et savoir-faire complémentaires,
- Disposer de personnes pour accompagner la population fragilisée ou sinistrée.

2- Pour promouvoir la mobilisation citoyenne dans le domaine de la sécurité civile

- Intégrer la réserve, c'est un engagement citoyen,
- Favoriser la diffusion d'une culture du risque et de sécurité civile au sein de la population.

3- Pour renforcer le cadre juridique dans lequel évoluent les bénévoles

- Proposer un contrat d'engagement qui s'appuie sur le respect d'un règlement intérieur.



4 – Quand et comment a t-elle été créée sur Angers ?

La réserve communal de sécurité civile de la Ville d'Angers a été créée par délibération du conseil municipal **le 29 janvier 2018**.

Un règlement intérieur et un acte d'engagement ont été préparé en amont du recrutement des bénévoles.

Un appel à candidature a été lancé au printemps 2018 sur la plateforme numérique du comptoir citoyen.

Actuellement, **40 bénévoles** composent la réserve communale.



5 - Quelles sont les conditions pour que la réserve soit opérationnelle ?

1- Avoir un portage politique fort et visible

- Organiser des rencontres régulières avec les élus pilotes du dispositif,
- Valoriser les missions de la réserve par des actions de communication.

2- Proposer des formations adaptées pour tous les bénévoles de la réserve

- Formation aux gestes de premiers secours,
- Formation aux risques psycho-sociaux et à la gestion de conflit,
- Présentation du dispositif de gestion de crise prévu par la Ville,
- Présentation des missions des bénévoles en cas de mobilisation.

3- Organiser des exercices et des rencontres périodiques

- Préparer et réaliser régulièrement des exercices,
- Organiser au minimum trois temps forts dans l'année pour motiver les membres de la réserve,
- Valoriser les bénévoles par des actions de reconnaissances (employeurs, cérémonies protocolaires).



5 - Quelles sont les conditions pour que la réserve soit opérationnelle ?

Planning activités 2023

Actions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Plan grand froid	■											
Conférence risque inondation et rôle de la RCSC			■									
Visite de ZachSystem				■								
Présentation du plan sécheresse et du rôle de la RCSC						■						
Plan canicule mobilisation de la RCSC						■						
Cérémonies du 14 Juillet							■					
Découverte des repères de crue									■			
Mobilisation journée de la résilience										■		
Cérémonie du 11 novembre											■	
Réunion bilan 2023 et perspectives 2024												■

6 - Exemples de mobilisation



Plan Canicule



Découverte des zones inondables à vélo



Conférence sur l'organisation de la sécurité civile en France



Formation gestes premiers secours



Exercice château d'Angers



Exercice Parc Expo



Cérémonie du 14 juillet



COVID19 – Distribution des Masques



Exercice à la Cathédrale d'Angers octobre 2022

Pôle Transition Ecologique – service environnement et prévention des risques
Marc FLEURY – 02 41 05 44 28
marc.fleury@ville.angers.fr



Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- **Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou**
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**



Sécurité civile

Séminaire du 25 septembre 2023

Sommaire

- ❖ Introduction
- ❖ Le Centre d'Accueil et de Regroupement (**CARe**)
- ❖ Réserve Communale de Sécurité Civile RCSC
- ❖ Questions

La sécurité civile est **l'affaire de tous !**

- **Le comité de pilotage (CCAS)** : Marie D'Anthenaise, Mélanie RENOUE, Maxim' DORLÉANS
- **Transversalité**
 - **Avec les différents services communaux**
 - **Avec plusieurs partenaires extérieurs** : Préfecture, gendarmerie, Mairie d'Angers, etc
- **Utilisation d'outils écrits**
 - **Communale** : PCS
 - **Etablissements scolaires/périscolaires** : PPMS et PMS
 - **Etablissements médico-sociaux** : Plan bleu
 - **Population verroise** : DICRIM
 - **Population verroise et plus** : CARE, RCSC

Le centre d'accueil et de regroupement (CARe)

➤ Localisation

- **Le Carré des Arts** (référéncé en Préfecture) Commune déléguée de Pellouailles les Vignes
- **Salle des Lices** - Commune déléguée de Saint Sylvain d'Anjou

➤ Contexte

- S'inscrit dans une phase d'accompagnement
- Outil opérationnel à la disposition du Maire ou du Préfet

➤ Objectif

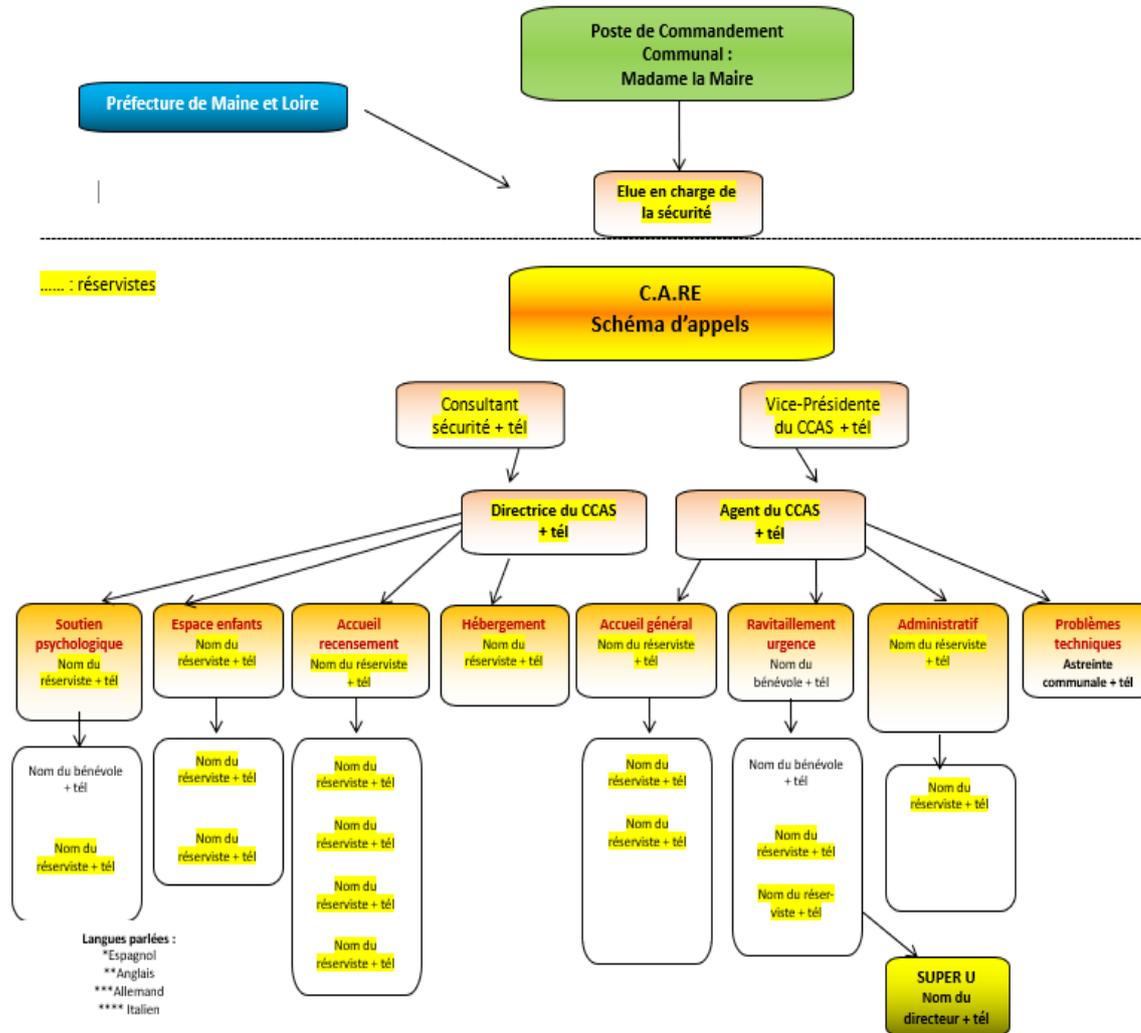
- Accueillir et soutenir la population en cas d'événement majeur

➤ Equipe dédiée

- Membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le centre d'accueil et de regroupement (CARe)

➤ L'alerte



➤ Convention Super U

Le centre d'accueil et de regroupement (CARe)

- Différentes étapes :
 - L'accueil et le recensement
 - Le ravitaillement d'urgence
 - Le soutien médico-psychologique
 - L'information et le soutien administratif
 - L'hébergement
 - L'espace enfant



Le centre d'accueil et de regroupement (CARe)



La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

- La RCSC de VEA, signée le 26 novembre 2016, est la 1^{ère} du département.
- La RCSC est **constituée de 24 citoyens volontaires et bénévoles** pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.
- La RCSC est déclenchée par le Maire,
- Les réservistes sont informés par le biais d'appel, de sms, de WhatsApp

La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

- Temps conviviaux
- Formations
- Réunions d'information
- Exercices annuels



La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

➤ Opérationnelles :

- En cas d'alerte préfectorale météorologique
- En cas de vague de chaleur
- En cas de situation sanitaire critique
- Soutien pour la sureté de la population
- Mise en place du CARE
- Sensibilisation grand public
- informative/visite

FORUM

GRATUIT
Ouvert à tous

SÉCURITÉ

Tous concernés

Le Carré des Arts

Sécurité Civile
Sécurité Routière
Sécurité Incendie
Sécurité Publique
Sécurité Domestique

**SAMEDI 30
SEPTEMBRE**
10H - 17H
LE CARRÉ DES ARTS

VERRIÈRES
en Ajoie

Questions/échanges

Merci de votre attention

Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- **Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy**
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

A group of firefighters in dark blue uniforms with red accents and silver helmets are lined up in a row. They are looking towards the camera with serious expressions. In the background, a crowd of people is visible, and a building with a sign that says 'Mail' can be seen. The scene is outdoors, likely at a public event or training exercise.

Accompagnement du SDIS auprès des élus lors de gestions de crise



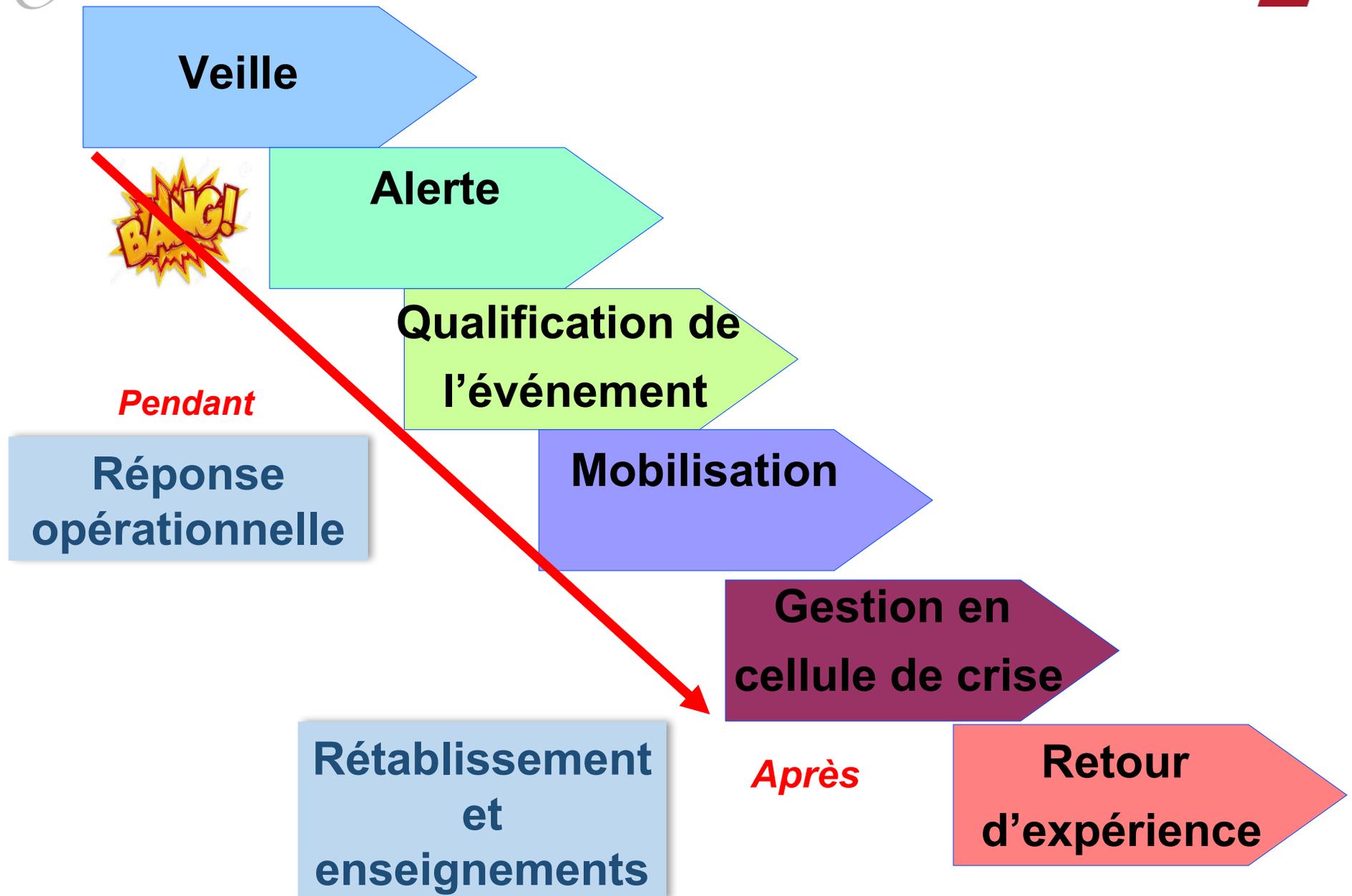
Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

Sommaire

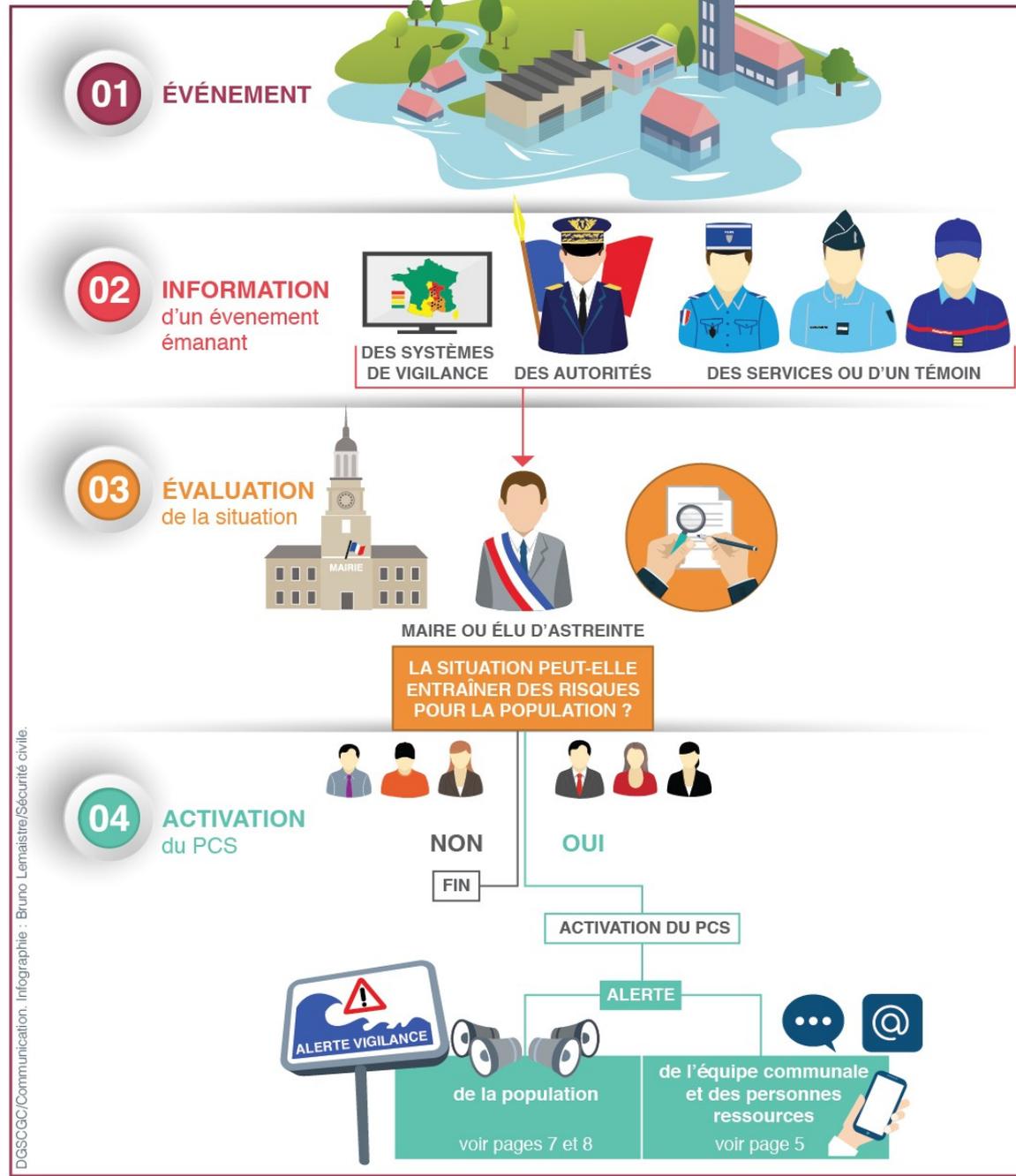


- 1. Chronologie**
- 2. Cadre d'une opération de secours**
- 3. Missions Commune / SDIS**
- 4. Aptitudes à développer**
- 5. Formations à destination des élus**

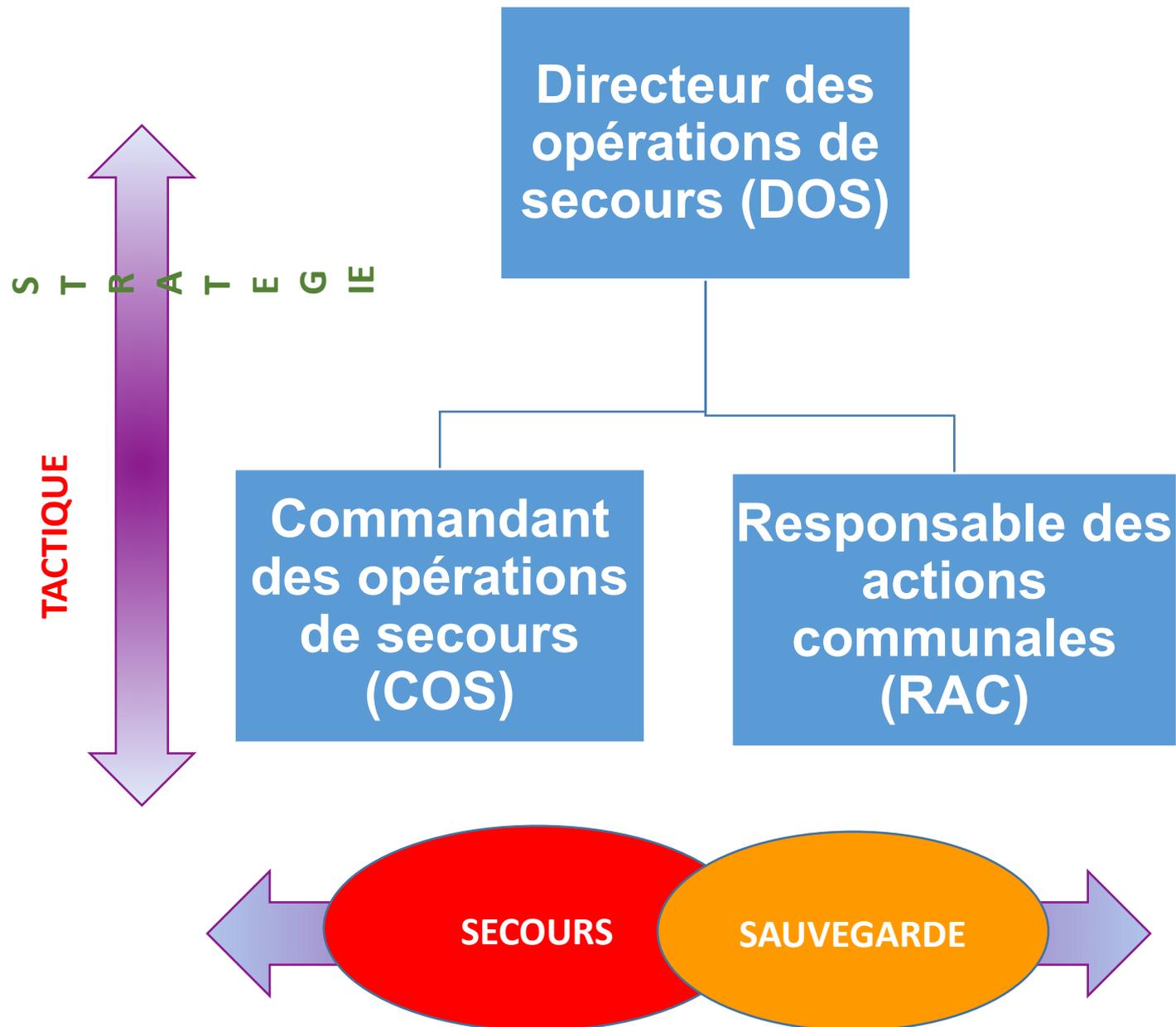
1. Chronologie



1. Chronologie



2. Cadre d'une opération de secours

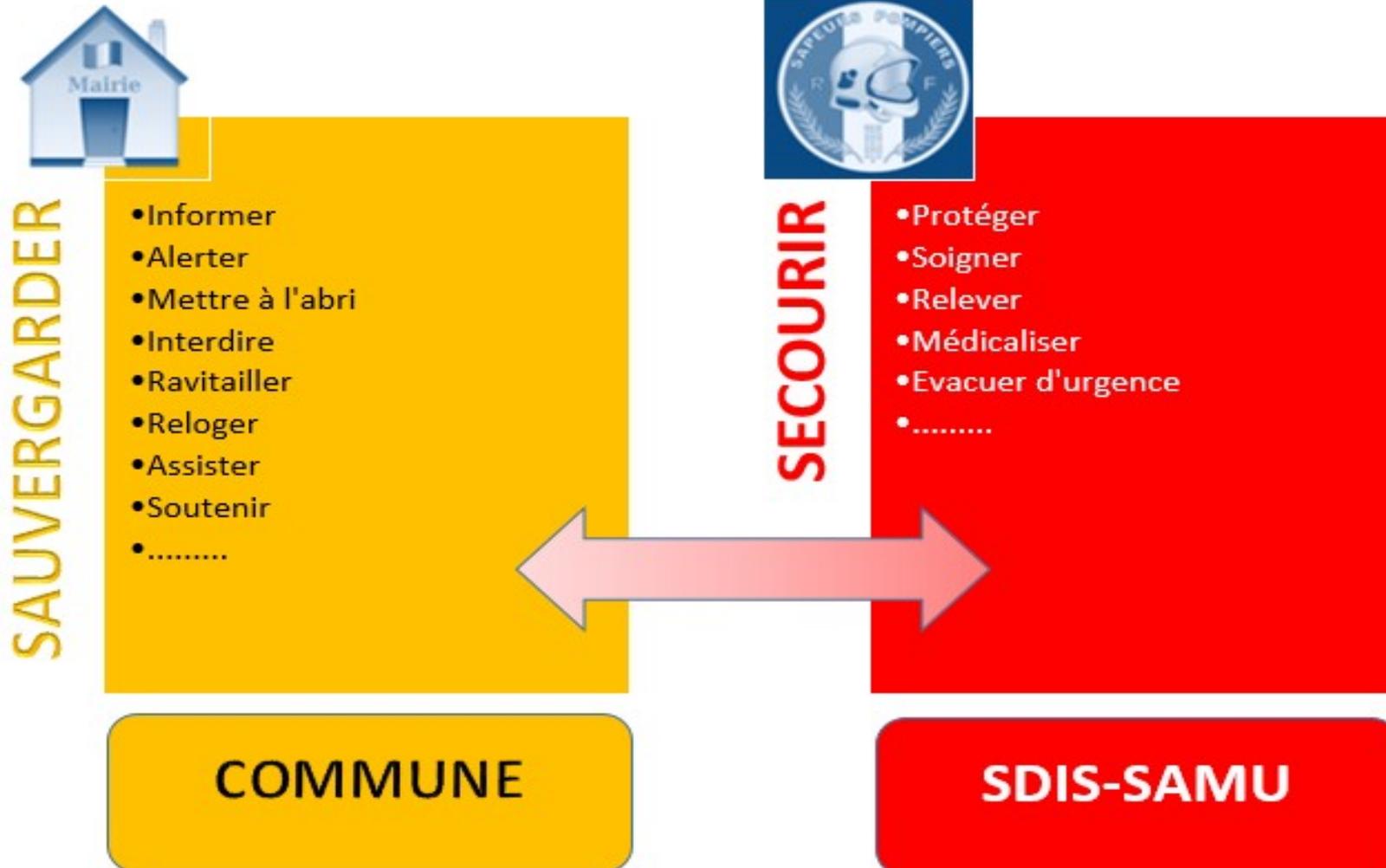




Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

3. Missions Commune / SDIS

Protection de la population



4. Aptitudes à développer

Gérer les émotions



Etre constructif



Nourrir les besoins



Etre optimiste



Gérer le temps



Travailler en équipe





Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie

1. Formations à destinations des élus



L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers basée à Aix en Provence propose des formations à destinations des élus et des cadres territoriaux :

- Gestion de crise
- Sensibilisation à la gestion de crise
- Formation des formateurs accompagnateurs au module « SENSIBILISATION A LA GESTION DE CRISE »
- Immersion dans un poste communal dans un poste communal de crise
- Formation à la gestion de crise interservices

L'approche pédagogique est dite participative car les stagiaires s'immergent dans une crise qu'ils ont eux-mêmes générée et qu'ils doivent réduire.



FORMATION A LA GESTION DE CRISE INTERSERVICES

OBJECTIFS

- Apporter les connaissances indispensables pour :
- Comprendre les principes managériaux qui deviennent nécessaires à la conduite d'une réponse de sécurité civile ou de sécurité globale, dans le cadre d'une opération en interservices dans un centre opérationnel départemental (COD).

PROGRAMME

- Les concepts et la compréhension des situations de crise
- Exercice de sensibilisation à la gestion de crise
- Méthode et outils d'évitement de crise
- Méthode et outils de conduite stratégique de crise
- L'organisation d'un COD et l'interopérabilité des acteurs
- Stratégie et principes de communication de crise
- Exercice de communication de crise
- Accompagnement et de soutien des populations
- Exercice de simulation de crise en COD
- Evaluation formative collective de l'exercice
- Le système apprenant

PUBLIC

La formation à la gestion de crise est destinée à préparer les officiers de sapeurs-pompiers, chefs de site ou en charge des opérations ou de la planification, à intégrer la chaîne de commandement territoriale d'un Centre Opérationnel Départemental lors de situations pouvant entraîner une crise. Elle peut intégrer également des inspecteurs généraux de l'administration, des agents des DREAL, des élus, des cadres territoriaux, etc.

INTERVENANTS

La valeur pédagogique de cette formation s'appuie sur des échanges pluridisciplinaires et interministériels.

LE + DE LA FORMATION

Cette formation rassemble des acteurs interministériels ou de collectivités et services territoriaux de l'ensemble du territoire national. Elle permet des mises en situations réalistes.

INFOS PRATIQUES

Division : Formations à la gestion de crise et formations pour élus (ForCrise)

Durée : 4 jours

Lieu de formation : ENSOSP – Site d'Aix-en-Provence

Courriel : forcrise@ensosp.fr



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie



Se préparer à affronter une crise, un enjeu individuel et collectif

Programme des interventions

- Etat des PCS dans le Maine et Loire - SIDPC, M. Humblot
- RETEX – Mise en oeuvre du PCS lors du feu de Baugé – Maire de Baugé en Anjou, M. Chalopin
- Évolutions réglementaires - loi Matras – DGSCGC, M. Blanc
- Connaissance du risque et documents structurants – DDT, M Girard
- Le DICRIM, élaboration et communication SMBVAR, Mme Gutierrez
- La réserve communale de sécurité civile d'Angers – M Fleury
- Le CARE (Centre d'Accueil et de Regroupement) de Verrières en Anjou – Mme Renou
- Accompagnement du SDIS auprès des élus dans la gestion de crise SDIS, Lcl Thomy
- **Éléments de clôture et Questions – SIDPC, M. Humblot**

Éléments de clôture

- Les points essentiels des PICS et PCS :

→ rester opérationnel et pragmatique



Éléments de clôture

- Comment s'acculturer et se former ?



Éléments de clôture

• Comment s'exercer davantage ?



Communes, intercommunalités : préparons-nous face aux risques naturels et technologiques !

Parce que l'entraînement est la clé d'une gestion de crise opérationnelle, l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) organise des exercices de simulation de gestion des risques majeurs, naturels et technologiques.

Cette opération, menée avec l'appui du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de l'intérieur et des outre-mer, des préfetures et de partenaires nationaux, constitue une opportunité pour vous permettre de tester l'activation de vos cellules de crise et de vos plans de sauvegarde en cas d'événements majeurs.

Pourquoi participer et quels sont les objectifs de l'exercice ?

- Eprouver l'armement du poste de commandement communal ou intercommunal.
- Tester les capacités d'anticipation et envisager les premières dispositions prévues dans les plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde.
- S'entraîner à la gestion d'une situation de crise afin d'améliorer les dispositifs existants et être mieux préparé.
- Bénéficier d'un dispositif d'exercice clé en main, directement opérationnel.
- Répondre à l'obligation réglementaire de réaliser un exercice tous les 5 ans.



En pratique comment se déroule l'exercice ?

- Les scénarios et les éléments de jeu sont préparés à l'avance par l'AFPCNT et la DGSCGC. L'exercice ne nécessite pas de préparation préalable de votre part.
- Durant l'exercice, les informations de jeu vous seront transmises par la plateforme et par SMS.
- La durée totale de l'exercice n'excèdera pas 2 heures et vous pourrez faire part de votre retour d'expériences à la suite de la simulation grâce à un questionnaire anonyme.
- La simulation se fera grâce à une plateforme numérique dédiée et sur laquelle vous retrouverez tous les éléments nécessaires à la simulation (cartographies, informations, etc.).



Quels sont les scénarios proposés ?

- Lors de l'inscription, vous pourrez choisir parmi 4 risques majeurs (donc 4 exercices) permettant de tester votre organisation.
- Participation à plusieurs exercices possible.



Quand l'exercice aura-t-il lieu ?

- Une date par risque entre octobre et novembre 2023 selon un calendrier prédéfini.

Comment s'inscrire ?

- En ligne : www.preparisk.fr
- Participation gratuite et sans obligation.

PREPA' RISK
Exercices de simulation
face aux risques majeurs

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Octobre	02	03 Feu de forêt 14h30 - 17h	04	05 Inondation 14h30 - 17h	06
09	10	11	12	13 Tempête 14h30 - 17h	
16	17 TMD 14h30 - 17h	18	19	20	

Éléments de clôture

- Comment s'acculturer et se former ?



CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE

Gestion de crise – PCS / PICS

De l'organisation à l'implication des populations

Aix-en-Provence | Amphithéâtre des 13 vents



en présentiel & en distanciel

Journée d'échanges organisée par le Cerema « Méditerranée »

En application de la loi Matras, le décret n°2022-1532 du 8 décembre 2022 est venu préciser l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunale soumis à l'obligation d'élaborer un plan communal / intercommunal de sauvegarde (PCS / PICS).

Ces exercices doivent permettre de tester les plans, entraîner les acteurs à faire face à des situations souvent complexes et fluidifier les relations entre les différents échelons de la gestion de crise. Les incertitudes, liées notamment aux difficultés d'anticipation des phénomènes, nécessitent une organisation à la fois robuste et flexible. Impliquer la population doit également permettre de limiter les situations dangereuses lors d'évènement réel.

À destination de tous les acteurs impliqués dans des exercices, en particulier des collectivités territoriales, cette journée technique aura pour objectif d'apporter des éléments méthodologiques nécessaires à l'élaboration d'exercices de crise en croisant différents regards et expériences.

Les intervenants, aussi bien scientifiques qu'acteurs opérationnels, aborderont d'abord les objectifs et méthodes de conception. Un focus sera fait sur les différents type d'exercices, les organisations pouvant être testées et les modalités d'implication des populations.

Contacts : Xavier NIEL – xavier.niel@cerema.fr / Arnaud VILLATTE – arnaud.villatte@cerema.fr



7 à 77 ans



2h00 à 2 jours



Collaboratif



Protection
des enjeux



Tous Aléas

Veuillez trouver ci-joint le programme complet de la journée
et ci-dessous toutes les modalités d'inscription.



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci à tous pour votre attention

**pref-defense-protection-civile
@maine-et-loire.gouv.fr**